



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20262
7 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 7 NOVEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées de l'Iran ont commis les violations ci-après des dispositions du cessez-le-feu :

1. L'ennemi continue d'inonder le secteur occupé par notre IIIe Corps d'armée et la zone située devant les barrières, face à nos unités militaires.
2. Le 25 octobre 1988, de 6 heures à 14 h 10, nous avons observé six activités du génie militaire consistant à relever les berges septentrionales et méridionales de l'Abadan, à consolider les anciennes positions et à construire trois nouveaux postes d'observation.
3. Le même jour, de 6 h 10 à 15 heures, nos forces ont observé six activités du génie militaire de l'ennemi. Il s'agissait d'activités de terrassement et de travaux visant à consolider les routes situées face aux unités de notre VIIe Corps d'armée.
4. Le 25 octobre 1988 également, de 6 heures à 14 h 40, cinq activités du génie militaire de l'ennemi ont été observées. Ces activités visaient à compléter les talus, à consolider les routes, à construire des postes d'observation renforcés par des sacs de sable, à mettre en place des nids de mitrailleuses lourdes protégés par des sacs de sable et à prolonger l'extrémité sud du talus faisant face aux forces de notre VIIe Corps d'armée.
5. Le 27 octobre 1988, à 10 h 30, l'ennemi a mis en place un nouveau poste d'observation dans la région de Mehran, à 12 mètres des unités avancées de notre premier Corps d'armée spécial.
6. Le 26 octobre 1988, des activités du génie militaire ennemi ont été observées à 5 kilomètres des unités avancées de notre IVe Corps d'armée. Ces activités consistaient notamment à améliorer les positions défensives et à creuser une tranchée de communication à 2 kilomètres du périmètre avancé des unités du corps d'armée en question.

7. Le 27 octobre 1988, à 10 h 30, l'ennemi a érigé trois petites positions équipées d'un abri au point coté 1 750, à 3 kilomètres du périmètre avancé des unités de notre premier Corps d'armée.
8. Le 28 octobre 1988, à 12 h 5, 10 éléments ennemis ont été observés tandis qu'ils construisaient un poste de garde sur la chaîne de Khadar Sharifan, à 1 300 mètres du périmètre avancé des unités de notre Ve Corps d'armée.
9. Le 27 octobre 1988, de 7 h 30 à 13 h 40, nous avons observé des activités du génie militaire ennemi consistant à améliorer la route parallèle à la rive orientale du Chatt al Arab dans la zone de Tawijat et de Zofeleh.
10. Le même jour, de 6 h 10 à 14 h 35, nous avons observé des activités du génie militaire ennemi consistant à améliorer et à consolider les routes parallèles au Chatt al Arab dans la zone des îles de Dawaser et au sud de Muaywiye, dans le secteur faisant face à notre VIIe Corps d'armée.
11. Le 28 octobre 1988, de 7 h 30 à 13 h 25, quatre activités du génie militaire ennemi ont été observées. Ces activités consistaient à consolider les routes parallèles au Chatt al Arab au sud de l'Arayes et du Karun et à consolider les berges septentrionales et méridionales de l'Abadan, à l'embouchure de ce fleuve.
12. Le même jour, de 6 h 50 à 14 h 20, nos forces ont observé trois activités du génie militaire ennemi consistant à consolider les routes parallèles au Chatt al Arab dans la région des îles de Dawaser, dans le secteur méridional.
13. Le 29 octobre 1988, à 11 h 25, neuf éléments ennemis ont été observés tandis qu'ils construisaient une position à 1 100 mètres du périmètre avancé des unités de notre Ve Corps d'armée.
14. Le même jour, à 14 h 15, nos forces ont observé deux activités du génie militaire ennemi consistant à améliorer la route parallèle à la rive orientale du Chatt al Arab dans la zone de Tawijat et de Zofeleh.
15. Le 29 octobre 1988 également, de 13 h 10 à 14 h 5, l'ennemi a érigé, à l'embouchure de l'Arayes, un pont flottant reliant les deux rives de ce fleuve. Ce pont était composé de 15 éléments de liège de 3 x 1 mètre chacun, destiné à permettre le passage de fantassins, à une distance de 50 à 75 mètres de la rive orientale du Chatt al Arab.
16. Le 30 octobre 1988, de 6 heures à 14 h 35, nos forces ont observé une activité du génie militaire ennemi consistant à améliorer et à aménager la route parallèle à la rive orientale du Chatt al Arab, sur l'île de Hajj Salbukh, et à relever le talus situé au sud de l'Araïd.
17. Le 30 octobre 1988, de 6 h 30 à 15 h 30, nos forces ont observé quatre activités du génie militaire ennemi, consistant à consolider les routes parallèles au Chatt al Arab, au nord de Khosroabad, et à améliorer le talus situé dans la région de Kaabe.

18. Le 31 octobre 1988, à 16 h 30, nos forces ont observé une pelleteuse iranienne qui effectuait des excavations devant le talus ennemi, à 10 mètres du no man's land, devant la barrière No 2, face au IIIe Corps d'armée.
19. Le même jour, de 4 h 50 à 14 h 50, nos forces ont observé trois activités du génie militaire ennemi consistant à aménager et à améliorer la route située sur l'île de Hajj Salbukh et à renforcer les berges à l'embouchure méridionale de l'Abadan.
20. Le 31 octobre 1988 également, de 6 heures à 13 h 25, quatre activités du génie militaire ennemi ont été observées. Elles consistaient à consolider et à améliorer les routes situées sur l'île de Dawaser, à Maawiya, à Khosroabad et à Kaabe, face au secteur occupé par notre VIIe Corps d'armée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Sabah Talat KADRAT
